

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	35
VOTANTS	46

CONVOCATION

Datée	Du 21/06/24
Affichée	le 21/06/24

OBJET

Vente d'un appartement
au-dessus du PSLA L'Aigle
(lot 5)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 27 JUI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Joël BRUNET
Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS -AUBRIL
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLEE
Christophe POOTIER a donné pouvoir à Jean-Luc BEAUFILS

Représenté : François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absent excusé : Fabrice GLORIA

Absents : Serge GODARD, Pascal SUARD, Nathalie RIBAUT, Isabelle CLOUCHÉ, Franck GAULTIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240627-2024-06-27-144-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'immeuble du Pôle de Santé situé 1 rue du Pont du Moulin à L'Aigle comprend 4 appartements avec cave, dont l'aménagement intérieur reste à réaliser à la charge des futurs acquéreurs.

Une proposition d'achat de 86 000 € (quatre-vingt-six mille euros) net vendeur a été reçue le 13 avril 2024, pour l'appartement n° 2, lot n° 5 de la copropriété, d'une superficie de 87,35 m² (superficie Loi Carrez), situé au 2^{ème} étage, 3^{ème} porte à droite dans la coursive et auquel s'ajoute une cave.

Cet appartement avait été mis en vente pour un montant de 103 000 € (cent trois mille euros) net vendeur, soit un prix au m² de 1 179,16 €. Au cours de l'année 2022, les appartements n° 1 et n° 4 ont été vendus dans une fourchette de prix au m² allant de 1 014,75 € à 1 108,40 €.

Le service des domaines a rendu une estimation de la valeur vénale de ce bien fixée à 1 108,40 € arrondi à 1 110 €, en notant toutefois que cette estimation est issue de la cession de biens cédés proches du bien en vente mais présentant des caractéristiques différentes.

La proposition d'acquisition parvenue à la CdC, au prix de 86 000 €, est inférieure de 11 % à l'estimation des domaines du 17/08/2023. Toutefois, la proposition d'achat peut être considéré comme acceptable dans la mesure où ce logement est moins attractif que les logements vendus précédemment qui bénéficiaient d'ouvertures et donc de vues plus dégagées.

Par ailleurs, cet appartement est en vente depuis plus de dix ans et cette vente constitue une opportunité pour la collectivité.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2013 autorisant la vente des appartements,
- Vu les avis des domaines en date du 12/05/2021 et du 17/08/2023,
- Vu la proposition d'acquisition faite par L'immobilière de Normandie pour le compte de Monsieur Lucas VERY et Madame Ophélie DABON en date du 13 avril 2024,
- Vu l'avis favorable des Vice-Présidents

Accusé de réception en préfecture
061-200968468-20240627-2024-06-27-144-DE
Date de télétransmission : 24/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la vente de l'appartement n° 2 – Lot n° 5 de la copropriété et une cave, situés 1 rue du Pont du Moulin à L'Aigle, pour un prix de 86 000 € (quatre-vingt-six mille euros) net vendeur, les frais d'acte notarié restant à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à saisir l'office notarial de L'Aigle pour mener à bien cette vente,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur de Président pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment l'acte de vente.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le / 1 JUIL. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire / 1 JUIL. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

